

Rapport annuel 2023

Chères adhérentes, chers adhérents,

Une année déjà s'est écoulée depuis les nouvelles directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, l'ASSM. Je voudrais souligner à nouveau que ces directives n'ont absolument aucune incidence restrictive pour nos adhérents. Nous continuons à travailler selon le droit suisse et nous tenons compte des directives de l'ASSM dans certains points, mais pas dans tous et ce pour les raisons suivantes :

Le Tribunal Féderal a prononcé l'acquittement définitif du Dr. Beck. Ce médecin suisse avait accompagné une dame âgée de 86 ans dans sa demande de mourir, c'est pourquoi le Procureur l'avait accusé d'homicide volontaire. Le Procureur arguait du fait que la dame était en bonne santé et qu'en accompagnant une personne en bonne santé dans sa demande de mourir, il contrevenait aux directives de l'ASSM et par la même à l'obligation de diligence du médecin.

De même, le Tribunal Cantonal m'a acquittée définitivement dans le cas d'une dame qu'un expert en psychiatrie légale mandaté par le Procureur pour établir une expertise après l'accomplissement de la MVA avait déclaré à tort dépressive et incapable de discernement.

Ces deux affaires judiciaires montrent que les directives établies par l'ASSM et la FMH (l'Ordre des Médecins) ne correspondent pas au droit en vigueur.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer ici mon respect et mon estime pour chaque personne de plus de 80 ans qui dit qu'elle est en bonne santé. L'est-elle vraiment ? Elle porte les maux de l'âge avec dignité et courage et cherche à rester « en forme » au lieu de se plaindre. Vue et ouïe faiblissent, les articulations font mal ou ont été remplacées. La capacité de réflexion se réduit aussi, ce qui peut mener à des situations gênantes. Ces séniors disent qu'ils sont « en bonne santé », pour ma part, je dis plutôt qu'ils sont « alertes et vigoureux eu égard à leur âge avancé ». Au fond, chacun de nous doit pouvoir décider lui-même quand il a vécu suffisamment et a le droit de décider lui-même de sa vie indépendamment d'une maladie, comme le manifestent et l'incarnent les deux acquittements.

Je reçois de plus en plus souvent l'appel désespéré de personnes qui sont arrivées à la fin de leur vie. Le plus souvent, elles sont si gravement atteintes par un cancer que leur médecin leur a dit qu'aucune thérapie n'est plus possible et qu'elles doivent se préparer à mourir.

Ces personnes réalisent alors qu'elles ne sont membres d'aucune association d'aide à mourir et qu'elles n'ont donc pas accès à une Mort Volontaire Assistée.

Exit demande actuellement à ses nouveaux membres le respect d'un délai d'attente de 90 jours avant d'être autorisés à soumettre une demande de MVA. Dans ces situations et pour ces cas-là, j'ai commencé à préparer avec leur médecin traitant ou leur oncologue la mise en place d'une MVA sans qu'il soit besoin d'adhésion à une association d'aide à mourir.

Sur le plan juridique, en effet, tout médecin peut organiser et diriger une MVA, sans que les personnes ne soient membres d'une association organisant des MVA.

Les médecins n'en ont pas conscience. J'ai formé à ce jour sept médecins afin qu'ils connaissent les conditions dans lesquelles ils peuvent organiser une MVA et les normes juridiques à respecter lors d'une procédure de MVA. En pratique, ces sept médecins ont accompagné sous ma supervision l'un de leurs patients pour une MVA. Toutes ces MVA se sont déroulées en douceur et sans aucun problème. Je suis convaincue que les médecins de famille peuvent et doivent apprendre qu'il est possible de répondre à un désir de MVA et qu'une association spécifique n'est pas nécessaire pour la réaliser. Un médecin bien informé suffit parfaitement. Suis-je sur le bon chemin ? J'apprécierais que nous en débattions lors de notre Assemblée Générale.

Notre association lifecircle organise le 2 octobre de cette année à nouveau une Table Ronde. Cette fois-ci, le titre est le suivant :

« Mourir paisiblement chez soi – pour bien des personnes, ce vœu ne se réalise pas. Comment pourrions-nous changer cela ? Trouver son chemin entre la médecine palliative, le jeûne jusqu'à la mort et le suicide assisté»



Le Dr. Albert Wettstein, médecin renommé et spécialiste du jeûne jusqu'à la mort, ainsi que Madame Verena Gantenbein, infirmière en soins palliatifs avec une longue expérience, ont accepté de participer à cette Table Ronde. Elle aura lieu à l'Hôtel Hofmatt à Münchenstein et débutera à 18 heures. Les personnes non- membres de lifecircle sont également cordialement invitées à y participer. Vous trouverez l'invitation sur notre site.

J'ai fait le point l'année dernière sur la situation en France. Le président Macron semble effectivement envisager d'accepter une loi qui permette le suicide assisté aussi en France. Je me réjouis d'un avenir où les étrangers n'auront plus besoin de se rendre en Suisse pour mourir de manière auto-déterminée.

L'Irlande et le Royaume Uni ont encore beaucoup de travail à faire. Une bonne nouvelle, le Congrès Mondial des Organisations d'Aide à Mourir se tiendra cette année en septembre à Dublin. https://wfrtds.org

Je m'y rendrai et j'essaierai de contribuer au fait qu'enfin tous les citoyens du monde aient le droit de mourir dans leur pays comme ils l'entendent.

Je vous invite à participer à notre « Café Goodbye » qui se tient tous les trois mois le dimanche matin à 10 heures dans le Heimatmuseum de Reinach. Vous trouverez les informations concernant les sujets qui y seront traités sur le site https://www.cafegoodbye.ch

En 2023, l'association lifecircle n'a pas fait de dons à des associations d'utilité publique, car nous consacrons dorénavant l'argent à la réduction des frais pour les adhérents qui souhaitent recourir à une MVA. Le montant de la somme consacrée cette année s'élève à 110.000 CHF.

J'ai une autre demande à formuler : notre vice-présidente Rosmarie Zipfel a démissionné de son mandat, car elle est souvent en vacances et ne peut donc plus s'investir aussi activement dans la vie de l'association. Nous cherchons quelqu'un qui voudrait reprendre son poste de vice-présidente, ce qui signifie participer à trois ou quatre réunions de bureau et préparer avec moi les Tables Rondes.

Je voudrais par la même occasion remercier tous les membres du bureau, en particulier Yvonne Mischler pour ses procès-verbaux si consciencieux, Christian Wessendorf pour son aide professionnelle pour toutes les questions informatiques, Annemarie Herzog pour son soutien actif pour organiser et réaliser les Tables Rondes de cette année et de l'année précédente, ainsi que notre juriste Moritz Gall à qui je dois mon acquittement. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude envers Esther Stoll, qui n'est pas au bureau. Elle assume bénévolement avec Christian Wessendorf le travail important qui sous-tend le succès du Café Goodbye.

Attention ! Notre Assemblée Générale se tient cette année à nouveau au Centre de Rencontre de Biel-Benken, l'adresse figure sur l'invitation à l'AG.

Je souhaite à tous des moments de bonheur et une santé satisfaisante.

Avec mes salutations cordiales,

Dr. med. Erika Preisig Présidente de l'association «lifecircle»